

Subventions communales

« journées-enfants »

Introduction

Les organisations de jeunesse, qui sont des associations sans but lucratif, proposent des activités de loisirs accessibles à tous les enfants et les jeunes de notre canton grâce au soutien des collectivités publiques. Cependant, toutes les communes n'octroient pas les mêmes soutiens et ont pour certaines des critères particuliers. C'est pour permettre une égalité de traitement dans la politique familiale et faciliter le travail tant des services communaux que des organisations de jeunesse que nous souhaiterions que les critères et démarches soient harmonisés. Nous profitons de ce processus pour demander un réajustement du soutien financier des communes correspondant à la réalité sociale et économique de notre canton. Nous entamons cette démarche auprès de toutes les communes du canton et espérons qu'elle sera reçue positivement les autorités de votre municipalité.

Importance et valeurs

Les loisirs proposés par les organisations de jeunesse sont basés sur l'éducation non-formelle et l'apprentissage par les pairs ce qui les rend complémentaires au rôle de l'école (éducation formelle) et à celui des parents pour le bon développement des enfants et des jeunes. Face aux loisirs individuels ou de simple consommation, les organismes de vacances et de loisirs entendent promouvoir des activités collectives, volontaires, diversifiées et éducatives de qualité.

Dans le cadre des loisirs, les enfants et les jeunes échangent, participent, se responsabilisent, développent les sentiments de compréhension mutuelle et de solidarité, l'altruisme, l'ouverture à la diversité et le respect. Ils expérimentent dans un espace sécurisé et ludique la relation à l'autre, la dynamique du lien social qui mène à la cohésion sociale et permet de créer des sociétés inclusives. « Les principales raisons d'inscription aux activités encadrées sont le souhait des parents de favoriser le développement des compétences de l'enfant et de le confronter à des expériences nouvelles. »¹

En annexe vous trouverez un dépliant réalisé en 2012 par le GLAJ-GE sur les plus-values que génère le travail des associations de jeunesse pour notre société. Le dossier d'accompagnement est disponible sur demande.

¹ « Prise en charge extrascolaire et extrafamiliale des enfants genevois: pratiques et besoins des familles », Antonio Martin Diaz et Gianluigi Giacomel, Observatoire Universitaire des Sports et des Loisirs - UNIGE, juin 2014.

Pourquoi augmenter l'aide financière ?

Depuis près de 15 ans que les subventions communales « journée-enfant » sont restées les mêmes, soit en moyenne 10.-/JE, les coûts d'organisation et d'encadrement des loisirs ont quant à eux augmenté :

- Les exigences en matière de formation des moniteurs/trices ayant augmenté on doit faire appel à des organismes de formation reconnus alors que les formations étaient généralement dispensées à l'interne par les « anciens » auparavant.
- Les normes de sécurité ont également changé. Notamment pour toute activité « spécifique », il faut faire appel à des tiers professionnels ce qui engendre un surcoût pour chaque activité.
- Peu de camps ont lieu sur le territoire genevois qui est assez exigu et les vacances sont faites pour découvrir des lieux nouveaux, mais les règles de sécurité et d'encadrement en France et dans le canton de Vaud notamment sont différentes et les organismes doivent s'y adapter ce qui peut engendrer des coûts supplémentaires.
- Les prix de location des maisons pour l'hébergement lors de séjours augmentent tout comme les prix des transports publics (augmentation de 3% des prix des billets pour 2017 annoncée par l'Union des transports publics).
- Finalement, les frais fixes augmentent aussi, notamment les charges sociales ainsi que les coûts de communication et de promotion des activités.

Les salaires des parents n'ayant pas ou peu augmenté, le pouvoir d'achat des familles est quant à lui resté le même donc les prix des camps et centres aérés sont relativement plus chers alors qu'il y a plus de familles défavorisées dans notre canton.

De surcroît, le Conseil d'Etat a décidé à l'automne 2015 une baisse de 5% des subventions cantonales aux associations sans but lucratif d'ici 2018.

L'augmentation des coûts réels de l'organisation des activités des loisirs cumulée à la stagnation depuis près de 15 ans de la valeur des subventions communales « journée-enfant » et à la baisse des subventions cantonales mettent aujourd'hui les associations de jeunesse dos au mur !

Les fondations octroient bien des aides financières pour des projets spécifiques comme l'achat de minibus ou la refonte d'un site internet, mais elles n'entrent pas en matière pour les activités de loisirs des enfants et des jeunes. C'est pourquoi les organismes de vacances comptent sur ce seul soutien pérenne qu'est celui des collectivités publiques !

Quel est l'intérêt des communes à subventionner les organismes de vacances et de loisirs ?

Les associations sont le prolongement de l'action sociale et du travail d'intégration mené par les communes. Elles ont besoin du soutien des collectivités publiques pour faire leur travail qui est de fournir des prestations attendues par les familles à des prix accessibles.

Si les collectivités publiques organisent elles-mêmes ce genre d'activités, il leur en coûte plus cher que de subventionner des associations pour le faire. « Le coût des services serait, rien que pour la charge salariale, de 37 % à 40 % plus élevé que les subsides versés aux associations. » *Etude réalisée par la Haute Ecole de Travail Social (HETS) de la HES-SO//Genève et l'IDHEAP (UNIL) pour, et en collaboration avec le Collectif d'Associations Pour l'Action Sociale (CAPAS), novembre 2015.*

Les organismes de vacances : acteurs de la cohésion sociale

Notre société est dans un changement perpétuel qui voit se développer une plus grande diversité des rythmes et des modes de vie. Les besoins des familles sont plus complexes et demandent plus de flexibilité de la part des associations de jeunesse : le centre aéré à la carte ressemble plus à une garde flexible. Travail à temps partiel, familles décomposées et recomposées, mobilité des parents et grands-parents, augmentation du temps de déplacement pour se rendre au travail,

Le Service de la jeunesse de la Ville de Genève a initié en 2013 tout un travail de réflexion autour des loisirs lors des vacances scolaires qui a réuni l'Office de l'enfance et de la jeunesse du DIP, la FASE et les maisons de quartiers comme le GLAJ-GE et les associations de jeunesse. L'Observatoire universitaire des sports et des loisirs de l'UNIGE a été mandaté pour mener une étude comparable à celle réalisée en 2002 et les résultats montrent que les parents placent plus leurs enfants dans des activités encadrées durant les vacances scolaires en 2013 (42%) qu'en 2002 (29%) et ce principalement en raison de l'occupation professionnelle des parents.²

C'est également ce que les parents disent aux représentant-e-s des organismes de vacances, qu'ils ont besoin de plus de flexibilité en raison de leur travail et qu'un accueil à la carte, même pendant les vacances, est souhaitable, d'où l'augmentation de cette offre par les associations de jeunesse.

C'est pour répondre à ces nouveaux besoins des familles que les communes doivent pouvoir entrer en matière sur les subventions « journée-enfant » dès 1 jour isolé sans nuitée (accueil à la journée).

Utilisation des subventions

Les subventions communales, combinées aux subventions cantonales, permettent aux associations de maintenir des tarifs accessibles pour toutes les familles.

Comme certains organismes de vacances adaptent les prix en fonction de la commune de résidence des participants, les parents se rendent compte que les communes genevoises ne soutiennent pas toutes à la même hauteur les familles dans l'accès aux loisirs de leurs enfants.

La subvention « journée-enfant » n'est pas un financement « aveugle » de fonctionnement général d'une association. Cette subvention correspond exactement au nombre de jours que les enfants de la commune ont participé à une activité de loisir. La liste parvient à la commune après que l'activité a eu lieu.

² « Prise en charge extrascolaire et extrafamiliale des enfants genevois: pratiques et besoins des familles », Antonio Martin Diaz et Gianluigi Giacomel, Observatoire Universitaire des Sports et des Loisirs - UNIGE, juin 2014.

Quels critères objectifs pour subventionner la "journée-enfant" ?

- Associations sans but lucratif
- Enfants et jeunes mineurs jusqu'à 18 ans révolus
- Résidents sur la commune ou dont un des parents frontalier travaille sur la commune
- Lors des vacances scolaires genevoises et les weekends durant l'année scolaire (une minorité des cas, principalement des scouts)
- CHF 15.-/JE « journée-enfant » (=par jour et par participant) pour des séjours dès 2 jours avec hébergement (séjour)

Exemple 1 : weekend scout dans le Jura en mars, samedi et dimanche avec une nuit d'hébergement dans un chalet = 2x15.- = 30.-/participant

Exemple 2 : colonie résidentielle en juillet, du samedi au samedi, 8 jours avec 7 nuits d'hébergement = 8x15.- = 120.-/participant

- CHF 10.-/ « journée-enfant » (=par jour et par participant) dès 1 jour sans hébergement (accueil à la journée)

Exemple 3 : ateliers musicaux en juillet du lundi au vendredi, 5 jours sans hébergement = 5x10.- = 50.-/participant

Exemple 4 : centre aéré à la carte en août lundi et vendredi, 2 jours sans hébergement = 2x10.- = 20.-/participant

- Combinaison mixte

Exemple 5 : mini-camp, lundi et mardi sans hébergement, mercredi à vendredi avec deux nuits d'hébergement = 2x10.- + 3x15.- = 65.-/participant

- Ne pas faire de discrimination entre les organismes de vacances genevois. En effet, il arrive que des communes refusent des aides sous le prétexte que le camp a lieu en même temps qu'un autre organisé par une colonie qui a un statut "communal".

vs, mai 2016